Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

2025-102
Nomenclature : 7.5

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213501216-20251218-102_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
11 décembre 2025

Date d'affichage
22 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 18 décembre, à 20h15,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean DUPIRE, Maire

Étaient présents : MM Dupire, Gillet, Le Cuff, Morin, Serra, Havard, Foliard, Thébault, Blot, Orain, Boutheloup, Chardin, Cervi, Veillaux, Gillet-Pesson, Vergnaud, Dugué

Étaient absents excusés : MM. Viscart, Piquion
Procuration de Mme Viscart à M. Cervi

Nombre de conseillers		**Formant la majorité des membres en exercice**
En exercice	: 19	
Présents	: 17	Carole GILLET a été élue secrétaire de séance
Votants	: 18	

102-2025 AMÉNAGEMENTS ROUTIERS – RECETTES DES AMENDES DE POLICE : PROGRAMME 2026

M. le Maire présente le courrier du Département concernant la répartition des recettes des amendes de police. Dotation 2025– Programme 2026.
Ces subventions sont accordées pour différentes opérations d'aménagements.
Les projets doivent s'inscrire dans une démarche de sécurité routière et ne devront pas être déjà réalisés.
Dans ce cadre, la Commune va démarrer en 2026 des opérations d'aménagements de sécurité sur la **RD812** en créant un **nouveau passage pour les piétons**, et en installant **deux feux de récompense**. La création de ce passage piéton constitue une mesure efficace pour améliorer la sécurité, l'accessibilité au parc de la Margerie et le confort des usagers. La mise en place de deux feux de récompense, un dans chaque sens de circulation, sur une route départementale passagère constitue une solution efficace, pédagogique et équilibrée. Elle permet de renforcer la sécurité routière, d'améliorer le cadre de vie des riverains et de promouvoir une conduite responsable.
Par ailleurs, compte tenu de l'extension de la maison médicale, rue Buissonnière, il est décidé de créer des nouvelles places de stationnement réservées aux professionnels de santé et aux personnes à mobilité réduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations de sécurisation de la RD812 (création de passage piétons et acquisition de feux de récompense) et création de stationnements rue Buissonnière.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
Jean DUPIRE

MAIRIE DE GOSNE
35140